



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

15 septembre 2023

### **Urgences CARHAIX et occupation des locaux de la DTARS : l'organisation des urgences ne peut pas répondre à des mesures d'intimidation**

La situation du service des Urgences de CARHAIX est le reflet de la situation nationale des structures d'Urgences et des hôpitaux.

Les difficultés majeures que nous avons connues cet été pour faire face aux fermetures des services d'urgence et des SMUR sur le territoire national perdurent et vont malheureusement s'amplifier.

SUDF alerte depuis des mois sur les conditions de fonctionnement de nos structures d'Urgence et sur l'impact sans précédent des difficultés RH dans les hôpitaux sur l'ensemble du territoire national.

L'accès aux soins urgents est un droit pour tous les citoyens. Mais les organisations mises en place pour maintenir une prise en charge de qualité et en sécurité des urgences vitales sur le territoire ne peut pas se faire sous la menace et l'intimidation.

Les Urgentistes sont largement impliqués au quotidien pour tenter de trouver des solutions afin de maintenir une offre de soins urgents conforme aux besoins de la population et aux référentiels existants.

Des mesures de réorganisation des structures d'Urgence sont indispensables et doivent nécessairement intégrer plusieurs principes :

- L'assurance de maintenir la prise en charge des urgences vitales cœur de métier de la médecine d'Urgence en priorisant l'implantation des SMUR ;
- La redéfinition du maillage territorial des SU : planification réaliste tenant compte de la démographie médicale et paramédicale, redéfinissant l'implantation des services d'urgences et des centres de soins non programmés (CSNP)
- Une répartition équitable de la pénibilité d'exercice au sein des territoires de santé ;

- Une régulation médicale préalable à l'accès aux services d'Urgence permettant la réorientation de certains patients vers une offre de soins ambulatoire et l'identification des situations d'Urgences justifiant l'engagement de nos SMUR ;
- La complémentarité des dispositifs de Permanence des soins entre la ville et l'hôpital prenant en compte régulation médicale et l'utilisation d'outils d'information partagée ;
- La disparition des lits brancards dans les couloirs des services d'urgence en imposant une fluidification des filières de soins aux établissements de santé publics et privés.

Ce n'est qu'à ce prix que l'on redonnera de l'attractivité, seule solution permettant à terme d'arrêter la spirale infernale des situations de souffrance au travail, d'arrêt de travail et de désaffection des professionnels des métiers de l'Urgence.

Nous attendons du Gouvernement la prise de conscience de cette situation, qui doit nécessairement déboucher sur la décision de mesures structurelles.

SAMU-Urgences de France continuera de défendre la qualité d'exercice des professionnels de l'urgence et leur qualité de vie, éléments trop souvent oubliés par une politique sanitaire qui laisse entendre que la situation est sous contrôle !

Pour le Conseil d'Administration de Samu-Urgences de France  
Dr Marc NOIZET  
*Président SUdF*  
[contact@sudf.fr](mailto:contact@sudf.fr)